



BULLETIN  
MUNICIPAL N°31  
JANVIER 2017

- 1/ -Réunion Publique PLU
- 2/ Le Mot du Maire
- 3/ Délibérations
- 4/ Infos communales
- 5/ 1<sup>er</sup> janvier ce qui change
- 6/ Nouveau service
- 7/ Hommage
- 8/ Associations d'ici et d'alentours
- 9/ A vos méninges
- 10/ A l'école de Touvérac
- 11/ Découverte : un pays une cuisine

L'après-midi du 28 Novembre, une sympathique manifestation réunit devant la mairie les enfants de l'Ecole de Touvérac, les membres du Lions Club de Barbezieux avec leur président, Alain TESTAUD, et plusieurs élus municipaux dont le maire Jacky HUGUES.

Le Lions Club International fête cette année son centenaire. Pour fêter l'évènement, l'association a décidé de planter un ginkgo biloba avec les élèves de l'école. Cet arbre symbolise la jeunesse, la liberté et l'éternité. C'est la plus ancienne famille d'arbres connue, puisqu'elle serait apparue il y a plus de 270 millions d'années. Elle existait déjà une quarantaine de millions d'années avant l'apparition des dinosaures.

Cet arbre est appelé l'arbre aux 40 écus. Le nom d'« arbre aux quarante écus » vient du fait que le botaniste français M. DE PETIGNY a acheté, en 1788, 5 plants de ginkgo à un botaniste anglais pour la somme considérable de 25 guinées, soit 40 écus chaque pied.

Le nom d'« arbre aux mille écus » est aussi expliqué par l'aspect de ses feuilles qui deviennent jaunes dorées à l'automne et forment comme un tapis d'or à ses pieds.

Un exemple extrême de sa résistance est le fait qu'il fut l'une des rares espèces à avoir survécu à l'explosion de la bombe atomique le 6 août 1945 à Hiroshima.

Les effets du ginkgo sur l'organisme sont nombreux, il serait riche en antioxydants. **Bien connu en phytothérapie, principalement pour ses vertus veinotoniques, vasodilatatrices et neuroprotectrices, le ginkgo entre désormais dans la composition de nombreux médicaments et compléments alimentaires destinés à renforcer les fonctions cérébrales, combattre les troubles de la mémoire et favoriser une bonne circulation sanguine.**







Un PLU (Plan Local d'Urbanisme) est à l'étude depuis le début de l'année 2014 et le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (deuxième phase du PLU) est en cours **d'élaboration**.

D'autre part, un **registre** est à votre disposition en mairie pour recueillir vos remarques et avis. **N'hésitez pas à participer !**

● Une réunion publique est organisée  
**le jeudi 26 janvier**  
**à 20h00**  
**à la salle des fêtes**  
pour vous présenter le projet et recueillir  
votre avis.

A l'issue de cette réunion, le Maire et le Conseil municipal vous présenteront leurs vœux et vous inviteront à partager la galette.

Entre temps, vous pouvez aussi continuer de nous contacter

05 45 78 41 10

mairie-touverac@wanadoo.fr



## LE MOT DU MAIRE

Pour cette nouvelle année 2017, le Conseil Municipal se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux de santé, bonheur, joie et réussite.

Malgré les restrictions budgétaires et comme je vous le disais il y a un an, nos efforts d'investissements se sont poursuivis en 2016 et se sont élevés aux environs de 150 000 €.

C'est bien entendu le renouvellement de notre tracteur, épareuse... qui occupe la place principale et qui à lui seul, et sans les reprises, s'élève à 123 000 €. Les autres investissements l'ont été dans divers matériels, mobilier, logiciels, agencements et réfection de notre Monument aux Morts.

Malgré la continuité de ces restrictions budgétaires et grâce à nos réserves existantes, notre budget d'investissement en 2017 restera ambitieux et va être axé principalement sur :

### **\* La poursuite de notre lotissement et de notre Plan Local d'Urbanisme :**

En ce qui concerne ce dernier, vous trouverez en 2<sup>ème</sup> page du bulletin **une invitation à une réunion publique le 26 Janvier** pour vous présenter le projet et recueillir votre avis. A l'issue de cette réunion, le Conseil Municipal et moi-même vous présenteront leurs vœux et vous inviteront à partager la galette et le verre de l'amitié.

### **\* L'amélioration de notre voirie communale :**

Le Conseil Municipal a validé des travaux de voirie 2017 pour environ 100 000 €. Cet effort se poursuivra en 2018 et 2019 afin que toutes nos voies communales soient les meilleures possibles. Il a dû être fait des choix pour 2017 mais soyez assurés que personne ne sera oublié. Vous pouvez vous renseigner et vous inscrire en Mairie si vous souhaitez réaliser des travaux lorsque l'entreprise sera présente sur notre commune. Nous transmettrons votre demande afin qu'un devis puisse vous être établi.

Nous profiterons que ces voies communales soient en parfait état pour en assurer leur sécurisation.

### **\* La poursuite du « rafraichissement » de notre Mairie :**

Il reste le bureau « du Maire » à isoler et rafraichir. Nous restons bien entendu à votre entière disposition et à votre écoute afin de traiter très rapidement toutes vos demandes.

Le budget sera présenté au Conseil Municipal en mars, je vous en ferai le point après sa validation et ce pour le

## **REPAS DES AINES QUI AURA LIEU LE DIMANCHE 26 MARS PROCHAIN**

Merci aux associations pour l'animation de la vie communale.

Merci à nos agents communaux pour leur travail, merci à l'équipe municipale pour son engagement, merci à Jocelyne DUMONTET et Marie-Paule BODIN pour leur rédaction de ce nouveau « P'tit Touvéraçois ».

Je vous en souhaite une bonne lecture et je vous renouvelle mes meilleurs vœux pour 2017.

Le Maire, Jacky HUGUES



## DELIBERATIONS

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2016

L'an deux mil seize et le six juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacky HUGUES, Maire.

**DATE DE CONVOCATION :** Le 30 Juin 2016

**PRÉSENTS (10) :** MMES et MM HUGUES Jacky, DUMONTET Jocelyne, LAUBERTON Maxime, BODIN Marie-Paule, BERTRAND Muriel, TOURAINE Marie-Laure, GIRARD Alain, GENAUD Pascal, PORTRAIT Bernard, GABORIAUD Nadine.

**ABSENTS REPRESENTES (02) :** Mr. COUSTOU Patrick ayant donné pouvoir à Mr LAUBERTON Maxime, Mme CAILLAUD ayant donné pouvoir à Mr HUGUES Jacky.

**ABSENTS EXCUSES (03) :** Mme SZYMANSKI Fabienne, Mrs COTTET Emmanuel, PANIER Thierry

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme BODIN Marie-Paule

#### **N° 1/ OBJET : ELECTIONS : CHANGEMENT D'IMPLANTATION DU BUREAU DE VOTE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en application des dispositions de l'article R.40 du code électoral, le représentant de l'État dans le département détermine par arrêté la liste des bureaux de vote à l'usage des élections se déroulant dans la période comprise entre la prochaine clôture des listes électorales politiques (28 février 2017) et la clôture suivante (28 février 2018).

Afin de permettre aux services de Monsieur le Préfet de la Charente d'arrêter avant le 31 août 2016, délai de rigueur, la liste des bureaux de vote pour la période concernée, toute modification à la situation actuelle de la commune doit être transmise avant le 22 juillet 2016.

Monsieur le Maire rappelle que le bureau de vote s'est toujours tenu à la mairie.

A plusieurs reprises il a été regretté le manque de place du lieu.

Aujourd'hui la salle du secrétariat de la mairie a été réaménagée, et il apparaît encore plus difficile de tenir un bureau de vote à la mairie dans de bonnes conditions pour accueillir les membres du bureau de vote, les scrutateurs, le public ....

Monsieur le Maire propose que le bureau de vote soit déplacé dans la salle municipale (salle socio-culturelle) à partir du 28 février 2017, pour les prochaines élections.

**Le Conseil Municipal,**

**Où l'exposé de Monsieur le Maire,**



Décide par 08 voix POUR et 04 CONTRE de solliciter auprès des services de Monsieur le Préfet de la Charente, la modification de l'implantation du bureau de vote, qui serait à partir du 28 février 2017 à la salle municipale (salle socio-culturelle).

### SÉANCE DU MERCREDI 12 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize et le douze octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacky HUGUES, Maire.

**DATE DE CONVOCATION** : Le 06 Octobre 2016

**PRÉSENTS (11)** : MMES et MM HUGUES Jacky, DUMONTET Jocelyne, LAUBERTON Maxime, BODIN Marie-Paule, BERTRAND Muriel, GIRARD Alain, GENAUD Pascal, CAILLAUD Catherine, PORTRAIT Bernard, GABORIAUD Nadine, COUSTOU Patrick.

**ABSENTS REPRESENTES (02)** : Mme TOURAINE Marie-Laure ayant donné pouvoir à Mme DUMONTET Jocelyne, Mr COTTET Emmanuel ayant donné pouvoir à Mr GIRARD Alain.

**ABSENTS EXCUSES (02)** : Mme SZYMANSKI Fabienne, Mr PANIER Thierry

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme BODIN Marie-Paule

### **N° 1/ OBJET : Modification statutaire de la CdC4B pour mise en conformité avec la loi NOTRe**

**Rapporteur** : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose que les EPCI à fiscalité propre existant au 9 août 2015, date d'entrée en vigueur de la loi NOTRe, doivent engager, en application des dispositions de l'article 68-I de la loi NOTRe, une modification de leurs statuts afin de disposer, au plus tard le 31 décembre 2016, de compétences conformes à la nouvelle rédaction de l'article L.5214-16 du CGCT résultant de l'article 64 de la même loi.

Cette modification statutaire s'impose à tout EPCI existant ne serait-ce, a minima, que pour la réécriture des compétences obligatoires conformément à la rédaction imposée par le CGCT en vigueur.

Par ailleurs, un toilettage des statuts quant au reclassement des compétences est nécessaire, dans un souci de lisibilité et afin que les statuts fassent apparaître que l'EPCI dispose effectivement du nombre de compétences optionnelles requis par la loi. Certaines compétences optionnelles deviennent obligatoires, d'autres demeurent optionnelles, et certaines optionnelles deviennent facultatives.

Il en résulte qu'une mise en conformité des statuts s'impose pour tout EPCI existant à la date d'entrée en vigueur de la loi NOTRe.

Monsieur le Maire rappelle en outre que, pour avoir connaissance des compétences de la CdC4B sud Charente, il convient désormais de se référer à la fois aux statuts définissant les compétences et à la



délibération du conseil fixant au sein de ces compétences les équipements, services et actions d'intérêt communautaire.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil communautaire a délibéré favorablement sur cette modification le 22 septembre 2016.

Il donne lecture de la modification statutaire proposée ainsi que de la nouvelle rédaction qui en résulte. Il rappelle que l'adoption de ces statuts nécessite l'accord d'une majorité qualifiée des conseils municipaux soit les 2/3 des communes représentant la 1/2 de la population de la Communauté ou la 1/2 des communes représentant les 2/3 de la population.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211.17 du CGCT, « *le conseil municipal des communes de chaque commune membre dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification au maire de la commune de la délibération du conseil communautaire. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.* ».

Il invite les membres du conseil à se prononcer sur les modifications des statuts de la Communauté de Communes des 4B Sud-Charente.

**Le conseil municipal est invité à :**

- accepter la modification statutaire telle que présentée ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 4B SUD-CHARENTE (Baignes, Barbezieux, Blanzac, Brossac)**

**PROJET DE STATUTS**

« **Article 1<sup>er</sup>** : Est autorisée entre les communes de : Angeduc, Baignes-Sainte-Radegonde, Barbezieux-Saint-Hilaire, Barret, Bécheresse, Berneuil, Blanzac-Porcheresse, Boisbretreau, Bors-de-Baignes, Brie-sous-Barbezieux, Brossac, Chalignac, Champagne-Vigny, Chantillac, Chillac, Condéon, Cressac-Saint-Genis, Etriac, Guimps, Guizengeard, Lachaise, Ladiville, Lagarde-sur-le-Né, Le Tâtre, Montmérac, Oriolles, Passirac, Pérignac, Reignac, Salles-de-Barbezieux, Saint-Aulais-la-Chapelle, Saint-Bonnet, Saint-Félix, Saint Léger, Saint-Médard-de-Barbezieux, Saint-Palais-du-Né, Sainte-Souligne, Saint-Vallier, Sauvignac, Touverac, Val des Vignes et Vignolles la création d'une communauté de communes qui prend la dénomination de "communauté de communes des 4B sud Charente" »

**Article 2 : OBJET**

**COMPETENCES OBLIGATOIRES**

**1° Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale**

- aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;
- schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.

**2° Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ;**



**création, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme**

**3° Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage**

**4° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés**

#### **COMPETENCES OPTIONNELLES**

**5° Création, aménagement et entretien de voirie**

La compétence communautaire s'étend à l'ensemble de l'emprise de la voirie d'intérêt communautaire et de ses équipements

**6° Politique du logement et du cadre de vie**

- actions, par des opérations d'intérêt communautaire, pour l'amélioration des conditions de logement
- actions d'intérêt communautaire en faveur du logement social et locatif

**7° Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire**

- construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire
- construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire
- construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

**8° Action sociale d'intérêt communautaire**

- étude et mise en œuvre d'un projet petite enfance et enfance jeunesse.
- soutien et animation des actions d'intérêt communautaire liées à l'enfance – jeunesse
- création de pôles pour les associations et les services publics à la population d'intérêt communautaire

#### **COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES**

**9° Tout ou partie de l'assainissement**

- gestion du service public d'assainissement non collectif (SPANC) pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif.

**10° Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements relatifs aux activités périscolaires suivantes :**

- restauration scolaire
- garderies et activités périscolaires
- transports scolaires

**11° Fourrière pour animaux**

**12° Mise en place, participation au développement d'activités et de manifestations culturelles et sportives :**

- Accès à la culture au sein des équipements communautaires et sur l'ensemble du territoire.



- Soutien aux manifestations culturelles et sportives répondant aux critères définis au sein du contrat communautaire d'animation :
  - les manifestations sportives et culturelles dont le rayonnement médiatique dépasse le territoire communautaire ;
  - les manifestations d'envergure associant plusieurs disciplines ;
  - les manifestations contribuant au développement de la pratique sportive pour tous sur le territoire ;
  - le soutien à l'excellence sportive ;
  - le développement et la formation des jeunes licenciés ;
  - les actions de promotion des équipements culturels communautaires

### **13° Création, entretien, gestion et installation d'équipements et d'hébergements touristiques**

- la tuilerie du Tâtre,
- le camping et l'aire de camping-car de Baignes,
- le château de Barbezieux,
- la Voie Verte « Galope Chopine » de la médiathèque de Barbezieux à Chantillac,
- le mobilier du sentier de découverte des carrières d'argile de Guizengeard.

### **14° Développement touristique**

- les études, le balisage des sentiers de randonnées inscrits dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées de la Charente, et de sentiers thématiques labellisés par le Conseil Départemental.

### **15° Cotisation au Service d'Incendie et de Secours (SDIS)**

### **16° Traitement des déchets industriels banals**

### **17° Numérisation du cadastre**

Par ailleurs la CdC4B sud Charente, notamment dans le cadre de son service Autorisation du Droit du Sol, peut effectuer des prestations de service pour le compte des communes ou communauté de communes limitrophes

**Article 3** : Le siège de la communauté de communes des 4B sud Charente est fixé à Touvérac 16360 – Le Vivier. Le conseil communautaire et le bureau peuvent valablement se réunir et délibérer dans chacune des communes adhérentes.

**Article 4** : La communauté de communes des 4B sud Charente est créée pour une durée illimitée.

**Article 5** : Conformément à l'article L 5211-10 du CGCT, le bureau est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, le cas échéant, d'autres membres titulaires. Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

**APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **d'accepter la modification statutaire telle que présentée ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.**



**N° 2/ OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE 2015 de la Communauté de Communes des 4B Sud Charente.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes des 4B Sud Charente.

Il en donne lecture à l'assemblée.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le rapport d'activité 2015.

**APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes des 4B Sud Charente.**

**N°3/ OBJET : ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN APPARTENANT A MONSIEUR PANIER THIERRY ET A MADAME SILVINO DA LUZ ROSARIA / PRISE EN COMPTE DE LA VALEUR DES BOIS**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°2015-11-2 du 16 décembre 2015 reçue à la Sous-Préfecture de Cognac le 22 décembre 2015 décidant l'acquisition de parcelles de terrains appartenant à Monsieur PANIER Thierry et à Madame SILVINO DA LUZ Rosaria.

Par cette délibération l'assemblée communale a décidé d'acquérir les parcelles de terre situées en section B :

- n°127 au lieu-dit « Le Communal » d'une superficie de 14 a 54 ca environ,
- n°128 au lieu-dit « Le Communal » d'une superficie de 8 a 25 ca environ
- n°129 au lieu-dit « Le Communal » d'une superficie de 82 a 90 ca environ

soit une contenance totale de **1ha 05 a 69 ca (10 569 m2) environ** pour un prix de **31 707, 00 €**.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que faute d'éléments suffisants, il n'a pas été tenu compte dans le prix d'achat des parcelles susvisées du « peuplement » c'est-à-dire du bois présent sur lesdites parcelles.

Afin de prendre en compte cet élément dans le prix d'achat, Monsieur le Maire présente l'estimation détaillée des bois réalisée par un technicien forestier, à savoir :

- |  |                     |            |
|--|---------------------|------------|
| ➤ 10 chênes, qualité sciage-charpente: | 7 m3 à 50 € =       | 350,00 €   |
| ➤ 1 chêne de qualité merrain :         | 0,9 m3 à 300 € =    | 270,00 €   |
| ➤ Bois de feu :                        | 110 stères à 15 € = | 1 650,00 € |

**Montant total des bois : 2 270, 00 €**

**APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal décide à l'unanimité qu'il convient d'ajouter au prix d'achat des parcelles de terrain appartenant à Monsieur PANIER Thierry et à Madame SILVINO DA LUZ Rosaria, celui du prix des bois d'un montant de 2 270,00 €.**

Désormais le prix total de cette transaction est de : **33 977, 00 €**.



La présente délibération modifie celle du 16 décembre 2015 reçue à la Sous-Préfecture de Cognac le 22 décembre 2015 sur le point susvisé.

Toutes les autres dispositions énumérées dans la délibération du 16 décembre 2015 demeurent valables et sont mêmes en tant que besoin expressément confirmées.

**N°4/ OBJET : LOYERS DES LOCATAIRES occupant les logements communaux situés au lieu-dit « Le Pruneau » à compter du 1er janvier 2017**

Monsieur le Maire rappelle que les deux logements mis en location au lieu-dit «Le Pruneau» :

- font l'objet d'une convention type n°16.3.06.2004.2002.846.1.2616 du 29/06/2004 (conclue en application de l'article L.351.2. du Code de la construction et de l'habitation entre le ministre de l'équipement, des transports et du logement agissant au nom de l'Etat et représenté par le Préfet, d'une part et la commune de Touvérac représentée par le Maire, d'autre part) et d'un avenant n°1 du 02/09/2005 (pour la remise).

- selon l'article 65 de la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, la date de révision annuelle du loyer a été portée au 1er janvier et doit se faire désormais, sur la base de la valeur de l'indice de référence des loyers du 2ème trimestre de l'année précédente après publication par l'INSEE.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée communale que l'indice de référence du deuxième trimestre 2016 a une valeur égale à la valeur de l'indice de référence du deuxième trimestre 2015 de 125,25.

En conséquence, il ne peut y avoir aucune augmentation des loyers des deux logements locatifs situés au lieu-dit Le Pruneau.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité décide que les loyers seront inchangés :**

- **Loyer mensuel sans les charges du locataire du logement type T2 sis au lieu-dit « Le Pruneau » payable tous les mois à terme échu : 213,28 €,**
- **Loyer mensuel sans les charges du locataire du logement type T3 sis au lieu-dit « Le Pruneau » payable tous les mois à terme échu : 346,75 €,**
- **Loyer mensuel du locataire de la remise à proximité du logement T3 payable tous les mois à terme échu : 17,57 €,**
- **Que la taxe des ordures ménagères devra être remboursée par les locataires à la commune de TOUVÉRAC, pour la part qui revient à chacun d'eux.**

**SÉANCE DU MERCREDI 09 NOVEMBRE 2016**

L'an deux mil seize et le neuf novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacky HUGUES, Maire.

**DATE DE CONVOCATION** : Le 03 Novembre 2016

**PRÉSENTS (13)** : MMES et MM HUGUES Jacky, DUMONTET Jocelyne, LAUBERTON Maxime, BODIN Marie-Paule, BERTRAND Muriel, TOURAINE Marie-Laure, COTTET Emmanuel, GIRARD Alain, GENAUD Pascal, PANIER Thierry, CAILLAUD Catherine, PORTRAIT Bernard, COUSTOU Patrick.

**ABSENTES EXCUSÉES (02)** : Mesdames SZYMANSKI Fabienne et GABORIAUD Nadine

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Marie-Paule BODIN

**N°1/ OBJET : PLAN DE SERVICE STELA et PLAN DE SERVICE signature électronique RGS avec le SDITEC / CONVENTIONS**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions,

Vu la loi 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 2004-809 du 13 août 2004,

Vu le Décret 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité,

Considérant le déploiement de la télétransmission, au représentant de l'Etat, des actes des collectivités territoriales en Charente,

Considérant l'intérêt de ce mode de transmission qui constitue une voie de progrès et de modernisation de l'administration,

Considérant que, conformément au décret visé plus haut, pour mettre en œuvre la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité une convention doit être conclue avec le Préfet pour déterminer, notamment, la nature et les caractéristiques des actes transmis par cette voie, les engagements respectifs de la collectivité et du représentant de l'Etat pour le fonctionnement de ce processus,

Considérant que la convention à intervenir sera conclue pour une durée initiale de 1 an, avec tacite reconduction, mais que la commune conserve la possibilité d'y mettre un terme à tout moment,

Considérant que cette transmission électronique nécessite d'adopter un plan de service STELA et un plan de service signature électronique RGS avec le SDITEC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**



- D'approuver le projet de convention entre la commune Touvérac et le représentant de l'Etat pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- D'autoriser le Maire à signer la convention et les éventuels avenants à venir,
- D'adopter les plans de services du SDITEC et autorise le Maire à signer les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

**N°2/ OBJET : Avis sur la demande d'exploiter un parc éolien le « TERRIER DE LA POINTE » situé sur les communes de CHANTILLAC et de BAINES SAINTE RADEGONDE / SA EOLE RES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une enquête publique s'est déroulée du lundi 3 octobre 2016 au jeudi 3 novembre 2016 inclus sur le dossier présenté par la SA EOLE RES en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien « Le terrier de la Pointe » composé de six éoliennes et de deux structures de livraison situé sur les communes de CHANTILLAC et de BAINES SAINTE RADEGONDE.

Monsieur le Maire rappelle que les assemblées communales sont appelées à donner leur avis sur cette demande dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête, au plus tard le 18 novembre 2016.

Une discussion s'engage alors sur les intérêts ou inconvénients que peut présenter une telle installation. Puis un tour de table est effectué à l'occasion duquel chaque conseiller est invité à exprimer son opinion.

Enfin, Monsieur le Maire, en application de l'article R 512-20 du Code de l'Environnement, demande au Conseil Municipal de donner un avis sur ce projet.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A la majorité (POUR : 10, CONTRE : 00, ABSTENTION : 3)**

**EMET UN AVIS FAVORABLE AU PROJET D'EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN LE TERRIER DE LA POINTE SUR LES COMMUNES DE CHANTILLAC ET DE BAINES SAINTE RADEGONDE par la SOCIETE SA EOLES RES.**

**N°3/ OBJET: PROJET de RECONVERSION de l'ancien centre médical du Château Saint Bernard au lieu-dit La Grolle**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée communale que l'opération d'aménagement à 2x2 voies de la RN 10 entre Reignac et Chevanceaux d'une longueur de 11,3 kilomètres est en cours.

La commune de TOUVERAC est la plus impactée par cette réalisation puisque la RN 10 actuelle traverse la commune du nord au sud sur une distance d'environ 9 kilomètres.

La nouvelle RN10 (2x2 voies) a été décalée vers l'Est pour limiter les terrassements et éviter les enjeux environnementaux.

La nouvelle voie communale qui dessert les bâtiments de l'ancien centre médical et l'échangeur de la RD2 (route de Brossac) fait que les terrains situés de part et d'autre de la future RN10, au lieudit « La Grolle », sont favorablement placés pour l'implantation d'entreprises, de commerces et de services. Ces terrains ne présentent aucun intérêt ni agricole - piètres qualités culturelles du sol recouvert d'herbes sauvages - ni paysager.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée communale le projet de monsieur Jean RENARD de remise en état, aménagement de l'ancien centre médical du Château Saint Bernard avec constructions neuves pour créer :

- Une aire d'accueil pour PL-VL, camping-cars, motos avec restauration, chambres, salles de réunions, piscine, fitness, balnéothérapie ....
- Une station de carburant VL-PL-GAZ-PC recharge de véhicules,
- Supérette,
- Centre de contrôle technique,

Monsieur le Maire précise que ce complexe bénéficierait de par sa position privilégiée en bordure de la RN 10 :

- D'un très fort trafic de poids lourds entre BORDEAUX et POITIERS sur la RN 10,
- Sur cet axe, le trafic moyen journalier annuel se chiffre à 19 500 véhicules/jour. Les poids lourds représentent 47% du trafic journalier (source DIR Atlantique),
- Ce site ne viendrait pas concurrencer l'aire de repos de la Grolle mais serait complémentaire en apportant notamment des services qui ne sont pas présents actuellement,
- Ce projet se situe dans un environnement économique porteur : à une heure de l'agglomération bordelaise pour le redéploiement de la logistique bordelaise dans l'interconnexion des Régions.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que ce projet a été présenté lors des réunions de travail de la commission d'urbanisme afin qu'il soit accompagné d'un zonage correspondant dans le futur Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée communale de soutenir le projet de Monsieur Jean RENARD tel que présenté.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Considère que ce projet va dans le sens d'une dynamique volontariste ayant un impact positif pour le développement de la commune avec notamment des créations d'emplois,

Considère qu'il convient de savoir prendre les décisions importantes au bon moment et de saisir les opportunités,

Considère que cela sera générateur de recettes fiscales supplémentaires pour les finances communales sans aucune dépense en retour,

Considère que l'ensemble du Sud Charente profitera de cette initiative privée qui pourra avoir pour effet d'attirer par les emplois créés des nouveaux actifs voire des nouveaux habitants sur la commune de TOUVERAC,

Considère que cela pourra également contribuer à un renouvellement de la population communale en rendant la commune plus attractive à l'installation de couples plus jeunes avec enfants,



Considère que cela permettra de conserver des effectifs suffisants au sein de l'école primaire nécessaires à la pérennité de celle-ci,

Considère enfin que cette probable augmentation de la population viendra compenser la perte de résidents permanents comptabilisés dans la population communale lors des derniers recensements et ce, en raison de la fermeture de l'ancien centre médical du Château Saint Bernard.

Considère en conclusion qu'il convient conformément à l'Art 111-1-2, 4ème alinéa du code de l'urbanisme de déroger à la règle de constructibilité limitée pour ce projet justifié par l'intérêt communal et ne portant pas atteinte aux espaces naturels et aux paysages.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de soutenir le projet de Monsieur Jean RENARD, et toute formalité administrative nécessaire à la réalisation de celui-ci (demandes de certificat d'urbanisme, de permis de construire .....**

**N°4/ OBJET : PROJET DE CONSTRUCTION d'un nouveau restaurant au lieu-dit La Grolle (Mr Christophe RABOUTE)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée communale que l'opération d'aménagement à 2x2 voies de la RN 10 entre Reignac et Chevanceaux d'une longueur de 11,3 kilomètres est en cours.

La commune de TOUVERAC est la plus impactée par cette réalisation puisque la RN 10 actuelle traverse la commune du nord au sud sur une distance d'environ 9 kilomètres.

La nouvelle RN10 (2x2 voies) a été décalée vers l'Est pour limiter les terrassements et éviter les enjeux environnementaux.

La nouvelle voie communale qui dessert les bâtiments de l'ancien centre médical et l'échangeur de la RD2 (route de Brossac) fait que les terrains situés de part et d'autre de la future RN10, au lieu-dit « La Grolle », sont favorablement placés pour l'implantation d'entreprises, de commerces et de services. Ces terrains ne présentent aucun intérêt ni agricole - piètres qualités culturelles du sol recouvert d'herbes sauvages - ni paysager.

Monsieur le Maire rappelle le projet de Monsieur Christophe RABOUTE (SCI RCS /SARL RABOUTE) de construire un nouvel établissement de restauration au lieu-dit La Grolle sur la parcelle de terrain D n° 1047.

Ce projet est motivé par les raisons suivantes :

- les bâtiments dans lesquels la SARL RABOUTE exploite actuellement son restaurant nécessitent une remise aux normes de sécurité incendie et accessibilité aux personnes handicapées,
- de ce fait elle devrait engager des frais importants,
- de plus suite à la mise en service prochaine de la nouvelle RN 10 à 4 voies (2x2), l'établissement actuel perdrait la majeure partie de sa clientèle et par voie de conséquence ne pourrait pas assumer la charge de la mise aux normes et serait voué à la fermeture,
- le projet du nouveau restaurant est vital pour la survie de l'entreprise.

Monsieur le Maire précise qu'une demande de certificat d'urbanisme opérationnel a été déposée le 28 janvier 2016 et qu'un refus a été délivré par les services de l'Etat le 18 juillet 2016 aux motifs suivants :

- « Projet de création d'un restaurant le long de la RN 10 actuellement classée route express avec accès non sécurisé. Les mouvements d'entrée et de sortie du restaurant ne sont pas compatibles avec l'actuel trafic de la RN10 et seraient de nature à porter atteinte à la sécurité publique »

Or, ce nouveau restaurant ne sera ouvert à la clientèle qu'après le déclassement de la RN10 actuelle consécutivement à la mise en service de la nouvelle RN 10 à 4 voies, le motif de refus devient caduc. De plus, il existe des dérogations possibles à l'article L111-6 du code de l'urbanisme.

- « En l'absence de PLU, le projet ne peut être autorisé que dans les parties urbanisées constructions existantes composant le hameau de La Grolle ou tout au plus à 500 m de celles-ci. » Le motif du refus considérant que la distance est supérieure à 500 m, or, sur le plan provenant de Géo portail, le projet se situe à 484 m donc en deçà des 500 m.
- Par ailleurs, une demande de permis de construire a été déposée le 21 avril 2016 soit plus de deux mois après le dépôt de la demande de certificat d'urbanisme, laquelle a reçu une fin de non-recevoir en date du 28 septembre 2016 avec des motifs identiques à ceux énoncés dans le refus dudit certificat d'urbanisme.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que ce projet a été présenté lors des réunions de travail de la commission d'urbanisme afin qu'il soit accompagné d'un zonage correspondant dans le futur Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée communale de soutenir le projet de Monsieur Christophe RABOUTE tel que présenté.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Considère que ce projet va dans le sens d'une dynamique volontariste ayant un impact positif pour le développement de la commune avec notamment des créations d'emplois et des nouveaux habitants,

Considère que cela sera générateur de recettes fiscales supplémentaires pour les finances communales sans aucune dépense en retour,

Considère que cela permettra de conserver des effectifs suffisants au sein de l'école primaire nécessaires à la pérennité de celle-ci,

Considère enfin que cette probable augmentation de la population viendra compenser la perte de résidents permanents comptabilisés dans la population communale lors des derniers recensements et ce, en raison de la fermeture de l'ancien centre médical du Château Saint Bernard,

Considère en conclusion qu'il convient conformément à l'Art 111-1-2, 4ème alinéa du code de l'urbanisme de déroger à la règle de constructibilité limitée pour ce projet, justifié par l'intérêt communal et ne portant pas atteinte aux espaces naturels et aux paysages.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 11 voix POUR et deux ABSTENTIONS de soutenir le projet de Monsieur Christophe RABOUTE, et toute formalité**



administrative nécessaire à la réalisation de celui-ci (demandes de certificat d'urbanisme, de permis de construire, recours.).

**N°5/ OBJET: DESIGNATION des DELEGUES au syndicat résultant de la fusion des syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable du Brossacais, des collines du Montmorellien, de la Font Chaude, de la Font des abîmes, de la Font du Gour, de la Région de Baignes Sainte Radegonde, de la Région de Chalais, de la Région d'Edon-Ronsenac, de la région des Essards et de la région de Salles Lavalette**

Exposé :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que Monsieur le Préfet, par arrêté du 3 octobre 2016, porte création d'un nouveau syndicat résultant de la fusion des syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable du Brossacais, des collines du Montmorellien, de la Font Chaude, de la Font des abîmes, de la Font du Gour, de la Région de Baignes Sainte Radegonde, de la Région de Chalais, de la Région d'Edon-Ronsenac, de la région des Essards et de la région de Salles Lavalette.

Cet arrêté fait mention, dans son article 6 de la composition du comité syndical. Monsieur le Maire donne lecture de cet article et précise que conformément à son article 11, les maires des communes concernées sont concernés par l'exécution de cet arrêté.

Monsieur le Maire indique qu'il convient ainsi de procéder à la désignation de deux délégués titulaires pour siéger au sein du collège territorial de Baignes/ du Brossacais/de Chalais/des collines du montmorellien/d'Edon-Ronsenac/des Essards/de la Font des abîmes/de Font Chaude/de Font du Gour/de Salles Lavalette.

Monsieur le Maire rappelle, qu'en application de l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales, la désignation de ces délégués peut porter sur un membre du conseil municipal ou sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal sous réserve des dispositions du deuxième alinéa du II de l'article L. 5211-7 (les agents employés par un syndicat ou une de ses communes membres ne peuvent être désignés par une des communes membres pour la représenter au sein de l'organe délibérant de cet établissement).

Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation des deux délégués titulaires.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**Désigne à l'unanimité Mr Jacky HUGUES et Mme Jocelyne DUMONTET délégués titulaires pour siéger au sein du collège territorial de Baignes/ du Brossacais/de Chalais/des collines du montmorellien/d'Edon-Ronsenac/des Essards/de la Font des abîmes/de Font Chaude/de Font du Gour/de Salles Lavalette.**

## INFOS COMMUNALES

### ETAT CIVIL

#### Il est né en 2016

Bienvenue à.....

\* Côme Hélio né le 9 Novembre 2016 à Saint-Michel (16)

de Joan HARAN et de Michaël Pacôme BABIN

#### Ils nous ont quittés en 2016

Ayons une pensée pour....

\* Madame Marguerite GRENOT veuve de André René Albert LAVAL, domiciliée à « Chez Maquignon », décédée le 10 Juillet 2016 à Touvérac,

\* Monsieur Raymond BODET domicilié à « Le Pont de la Lande », décédé le 11 Novembre 2016 à Touvérac (16)

\* Madame Ginette Marthe Albertine FROGER, veuve de Edmond Gabriel AUBERT, domiciliée à « Bois Vert » Résidence

La Venta, décédée le 26

Décembre 2016 à

Touvérac.



Lundi, jeudi, vendredi de 9 h à 12 h 30

Mardi de 14 h à 18 h



**05 45 78 41 10**

	<p>Monsieur le Maire</p> <p>Lundi, jeudi ; vendredi de 11 h à 12 h sinon sur rendez-vous</p>
<p>Marie-Paule BODIN</p>	<p>Le jeudi de 11 h à 12 h</p>
<p>Jocelyne DUMONTET</p>	<p>1 vendredi sur 2</p>



Maxime LAUBERTON	Le mardi de 14 h à 16 h
------------------	-------------------------

Élection	Date (ou année)	Durée du mandat
Présidentielle	1 <sup>er</sup> tour : 23 avril 2017	5 ans
	2 <sup>nd</sup> tour : 7 mai 2017	
Législatives	1 <sup>er</sup> tour : 11 juin 2017	5 ans
	2 <sup>nd</sup> tour : 18 juin 2017	

## HORAIRES DECHETERIE



Lundi	9h-12h	14h-18h
Mardi	fermée	fermée
Mercredi	9h-12h	14h-18h
Jeudi	fermée	fermée
Vendredi	9h-12h	14h-18h
Samedi	9h-12h	14h-18h
Dimanche	fermée	fermée



aire de repos RN 10

parking déchetterie champs du moulin  
à vent

parking mairie chez Brillhouet

### COLLECTE DES SACS NOIRS

Sortir les poubelles le dimanche soir pour une collecte le lundi matin

### COLLECTE DES SACS JAUNES

Sortir les sacs jaunes les semaines impaires (semaine 3—5—7 etc) le mardi soir, pour une collecte le mercredi matin

## INFORMATION COMMUNIQUEE par l'ASSOCIATION pour l'ACCUEIL des FAMILLES D'HOSPITALISES POUR RESTER AUPRES D'UN PROCHE HOSPITALISE

Pouvoir rester auprès d'un parent ou d'un proche hospitalisé, adulte ou enfant, est souvent le souhait des personnes de l'entourage immédiat. Cette présence participe, on le sait, au mieux-être des malades, leur apporte un réconfort important et contribue à une meilleure évolution de leur état physique et moral. Seulement voilà, où aller quand le coût des hôtels apparaît comme bien trop élevé ? Où aller quand l'établissement de soins ne peut mettre à disposition un lit d'accompagnement ?

Il reste heureusement la solution des Maisons d'accueil qui offrent dans un grand nombre de villes un hébergement confortable à proximité des établissements de soins.

Ainsi, à Bordeaux, c'est la Maison d'accueil « La Pelouse » qui met à la disposition des familles ses 36 chambres, toutes équipées de leur salle de bains et toilettes. Pour un tarif modéré et dégressif suivant les ressources (de 46.70 € à 20.50 €) les hébergés bénéficient d'un dîner, de la nuitée et d'un petit déjeuner (pour le déjeuner une cuisine est mise à leur disposition). Tout est fait pour que les familles se sentent au mieux, dans un climat chaleureux et plein d'humanité. Il est vrai que « La Pelouse » est gérée par une Association à but non lucratif qui fait appel à des salariés et à des bénévoles, toujours attentifs aux besoins des uns et des autres.

A noter enfin que « La Pelouse » est très bien située puisqu'elle se trouve en face de l'hôpital Pellegrin. Ceux qui doivent s'y rendre n'ont par conséquent que quelques pas à faire. Quant aux personnes qui doivent se rendre dans un autre établissement de soins elles disposent d'une station de tram et d'arrêts de bus tout aussi proches.

Pour réserver une chambre il est recommandé de s'y prendre assez tôt, soit en téléphonant au 05.56.93.17.33 soit en déposant une demande sur le site internet de La Pelouse : [www.hebergement.lapelouse.bordeaux.fr](http://www.hebergement.lapelouse.bordeaux.fr).



Maison d'Accueil des Familles d'Hospitalisés, 65 rue de la Pelouse de Douet 33000 Bordeaux





## Amandine TESTARD

☎ 05 45 98 57 18  
☎ 05 45 98 48 10 (ligne directe)  
✉ [amandine.testard@sudcharentetourisme.fr](mailto:amandine.testard@sudcharentetourisme.fr)

### Office de tourisme de pôle du Sud Charente

8 place du champ de foire - 16390 Aubeterre-sur-Dronne

[www.sudcharentetourisme.fr](http://www.sudcharentetourisme.fr)

Agenda des manifestations de 2017 : vous pouvez le consulter toute l'année sur [www.sudcharentetourisme.fr](http://www.sudcharentetourisme.fr)



## Alexandra ROUGEREAU

Directrice  
ADIL 16  
Maison Départementale de l'Habitat  
57 rue Louis Pergaud  
16000 ANGOULEME  
Tél : 05 45 93 94 95 – Fax : 05 45 93 94 96  
Internet : <https://www.adil16.org>

L'ADIL de la Charente vous propose son programme de formations pour 2017 (voir sur le site)

Pour cette année, trois thèmes de formation sont au programme :

- **Le parcours locatif : la réglementation de la location à titre de résidence principale - de la théorie à la pratique** (doublée)
- **De l'impayé de loyer à l'expulsion** (doublée)
- **Les aides et prêts à l'amélioration de l'habitat en Charente.**

**Nouveauté cette année** : la formation sur le parcours locatif sera détaillée sur **une journée** et sera doublée dans l'année à 2 dates différentes afin de vous permettre de choisir le moment opportun.

Vous recevrez prochainement un mail pour la première formation prévue le **14 février 2017** sur le thème **de l'impayé de loyer à l'expulsion..**

## Recensement militaire (ou recensement citoyen)

Jeunes vivant en France

Tout Français doit faire la démarche de se faire recenser auprès de sa mairie

Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3<sup>e</sup> mois qui suit celui de l'anniversaire.

Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents.

Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants :

- Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport)
- Livret de famille

### Attestation de recensement

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement.

Si le recensement a été fait sur internet :

- soit l'attestation de recensement se trouve dans le porte-document du compte personnel. Il est possible de l'imprimer autant de fois que nécessaire.
- soit la mairie l'envoie par courrier dans les 10 jours.

La remise de l'attestation est souvent accompagnée d'une brochure d'information sur le service national.

Il n'est pas délivré de duplicata. En cas de perte ou de vol, il est possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national dont vous dépendez.

### Suite du recensement

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).

Après le recensement, il faut informer les autorités militaires de tout changement de situation.

Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

### Défaut de recensement

En cas d'absence de recensement, l'irrégularité est sanctionnée par le fait :

- de ne pas pouvoir participer à la JDC et en conséquence, de ne pouvoir passer aucun concours ou examens d'État avant l'âge de 25 ans,
- de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans.





architecte, 1 paysagiste, conseiller  
énergie  
à votre service

Vous souhaitez faire construire, restaurer, transformer une habitation et vous vous interrogez sur sa qualité architecturale, son intégration dans l'environnement, son confort d'usage et ses performances énergétiques.

L'architecte du CAUE vous aidera à formuler vos exigences fonctionnelles et esthétiques :

- Comment optimiser la configuration de votre terrain, implanter votre construction, organiser vos espaces, préparer la permis de construire
- Comment transformer une grange ou une vieille ferme, restaurer une toiture, remettre en état un enduit.
- Comment aménager vos combles, créer une extension, percer une ouverture dans un mur etc...

Le conseiller énergie vous conseillera sur :

- la maîtrise des consommations énergétiques
- les modes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire
- l'isolation
- sur l'éco-construction
- les énergies renouvelables
- les aides financières à la réhabilitation énergétique.

La paysagiste pourra compléter les avis en vous donnant des idées sur l'intégration paysagère de votre habitation.

Le CAUE est une association issue de la loi sur l'architecture, qui a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. Il dispense des conseils gratuits sur tous les projets en rapports avec ces thèmes.

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement fonctionne en partenariat avec le Département avec qui il est lié par une convention.

Les espaces INFO→ENERGIE constituent un réseau de proximité mis en place par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) en partenariat avec la Région. Ils ont pour mission de conseiller les particuliers pour tous leurs projets en lien avec les économies d'énergie.

Le C.A.U.E. est l'Espace Info-Energie pour le département de la Charente

L'architecte, le conseiller énergie et la paysagiste du CAUE sont à votre disposition par téléphone ou sur rendez-vous. Ils vous informeront gratuitement et en toute indépendance. Des permanences décentralisées ont lieu dans plusieurs communes du Département.

N'hésitez pas à vous renseigner au 05 45 92 95 93 ou [caue16@wanadoo.fr](mailto:caue16@wanadoo.fr).

*Ces services sont rendus possibles dans des conditions de neutralité, de gratuité et de stricte indépendance grâce au soutien financier de partenaires publics (Cf encadrés).*

Les conseils délivrés par le CAUE ont un caractère consultatif. Ils ne peuvent se substituer ni à l'avis de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France), ni à l'avis des services instructeurs de l'ADS, ni aux avis des autres administrations compétentes.



et son espace INFO→ÉNERGIE



Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement  
31, bd Besson-Bey - 16000 ANGOULEME  
Tél. 05 45 92 95 93 - Fax 05 45 95 51 74  
[infoenergie.caue16@wanadoo.fr](mailto:infoenergie.caue16@wanadoo.fr) - [www.caue16.fr](http://www.caue16.fr)





## INFOS PORTAGE DE REPAS

### INSCRIPTION :

Pour l'inscription il faut nous communiquer : nom, adresse, téléphone, date de naissance, n° de sécurité sociale (pour une éventuelle prise en charge par la MSA si la personne appartient au régime agricole). Nous aurons besoin d'un RIB, et d'une copie de la carte d'identité du client. Il suffit de nous appeler à PRESENCE VERTE CHARENTE au 05 45 97 81 30.

Il faut que l'on puisse savoir s'il y a besoin d'un régime particulier (diabétique, sans sel par exemple), nous dire les jours de repas souhaités et nous donner quelques indications de parcours pour trouver la maison et une solution pour poser les repas en cas d'absence du bénéficiaire.

Lors de la 1ère livraison vous signerez le bulletin d'adhésion, celui-ci sera tacitement reconductible avec le nombre de repas et les jours choisis sauf avis contraire de votre part.

Les menus de vos repas vous seront indiqués plusieurs jours avant leur livraison.

### COMPOSITION PLATEAU :

Le plateau de midi se compose d'un potage, une entrée, un plat, fromage et un dessert au prix de 8.96 €.

Il existe aussi un plateau du soir allégé avec un potage, un plat et dessert à 5.33€ en complément de l'autre plateau si besoin ou alors vous pouvez choisir d'avoir un potage supplémentaire en complément du repas de midi pour 0.60€. Nous pouvons répondre à vos besoin de régimes alimentaires. Vous pourrez profiter d'un choix de menus sur un plateau sans régime.

### ORGANISATION LIVRAISONS

Pour faciliter les livraisons nous vous demandons de ne pas vous absenter au moment de la distribution du repas ou de nous dire où le déposer.

*En cas d'absence non justifiée, ou d'impossibilité matérielle de vous remettre le repas, celui-ci vous sera facturé même s'il n'a pas été livré.*

Jour livraison	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Repas livré	mardi	Mercredi Jeudi	<b><u>Pas de livraison sauf</u></b> lorsqu'il y a un jour férié dans la semaine ou en cas de force majeure	Vendredi Samedi	Dimanche Lundi

### MODIFICATION DE COMMANDE (annulation, reprise, ajout, 1ère livraison, etc...),

Prévenez-nous ou faites prévenir très rapidement, afin que nous puissions interrompre la livraison des repas. Cette information rapide nous permettra d'avertir au plus tôt notre fournisseur de repas.



En cas de force majeure (hospitalisation, placement, décès, ...), la livraison du jour même sera facturée.

Pour que les repas ne soient pas facturés l'information doit être donnée auprès de nos services selon les **échéances ci-dessous** :

- pour le repas du mardi , appeler le vendredi avant 12h00
- pour les repas de mercredi et jeudi, appeler le lundi avant 12h00
- pour les repas de vendredi et samedi, appeler le mardi avant 16h00
- pour les repas de dimanche et lundi, appeler le jeudi avant 12h00.

Passé ce délai les repas seront facturés.

### **FACTURATION ET AIDES:**

Le montant de vos repas sera prélevé sur votre compte bancaire le mois suivant (ex : les repas de janvier seront prélevés le 15 février). **20 euros de frais de dossier** seront prélevés sur votre 1ère facture. Lors de la 1ère livraison il faudra fournir un **RIB et signer le mandat SEPA**

Pour une personne appartenant au régime agricole vous pouvez contacter le service social de la MSA au 05 46 97 50 78 pour avoir plus d'informations.

Il faut voir directement avec les différents organismes MDPH, conseil général pour savoir à quelles aides vous pourriez prétendre.

*Attention, il se peut que les différentes aides ne soient pas cumulables entre elles.*



**05.45.97.81.30**

### ***Présentation***

Le but de notre association de [services à domicile en Charente](#) (16) ? Vous faciliter la vie. De vos repas à domicile au coup de main ponctuel, notre agrément vous garantit le meilleur service à domicile. [Jardinage](#), [bricolage](#), [portage de repas à domicile](#), livraison de courses en Charente : nos employés formés sont à vos côtés.

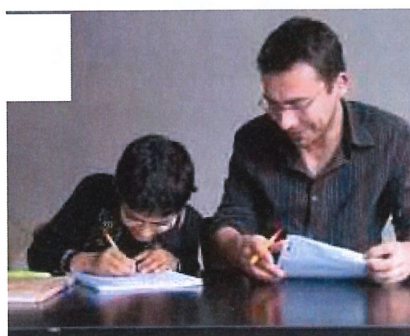
N'hésitez pas à nous contacter pour un simple renseignement.

Nous intervenons sur l'ensemble des communes de Charente (16) en mode prestataire pour toutes les activités.

Vous trouverez à la Mairie le visuel et le dépliant détaillant toutes les informations et les aides auxquelles vous pouvez prétendre.

## ENTRAIDE SCOLAIRE AMICALE

Nous avons plusieurs exemples d'enfants, aidés par nos bénévoles, qui ont réussi dans la poursuite ou le choix de leurs études.



Nous leur avons donné confiance en eux, les avons aidés à conforter et/ou développer leurs acquis, gagner en autonomie.

## Devenez Bénévole

- . Se rendre utile en aidant un enfant
- . Sans compétences particulières
- . Faire équipe
- . Souplesse d'intervention



[www.entraidescolaireamicale.org](http://www.entraidescolaireamicale.org)



Antenne locale du secteur des 4 B  
Jean GATEAU  
05 45 78 44 14  
[gateauje@wanadoo.fr](mailto:gateauje@wanadoo.fr)

**Entraide Scolaire Amicale**

Tous les enfants ont droit à la même chance

Rejoignez-nous!





## Ce qui change

Généralisation des paquets de cigarettes sans logo, étiquetage de l'origine des plats cuisinés, divorce sans juge ou encore congés pour aider un proche malade : de nombreux changements vont intervenir à partir du 1er janvier dans la vie quotidienne des Français. Voici ce qui va changer.

### Sacs plastique

Les sacs plastique très fins, déjà bannis des caisses des commerces depuis juillet, le seront des rayons fruits et légumes. Sont autorisés les sacs fabriqués à partir d'un mélange de plastique et d'amidon, en papier, en tissu ou en plastique épais.

### Pesticides

Les pesticides, fongicides et insecticides ne seront plus en vente libre. Et ils ne pourront plus être utilisés pour l'entretien des espaces publics, à l'exception des terrains de sport et des cimetières.

### Congé pour aider un proche

Les salariés qui aident un proche malade, âgé ou handicapé, pourront bénéficier d'un congé sans solde d'une durée de trois mois, renouvelable une fois, sans avoir à justifier d'un lien de parenté.

### Don d'organes

Les personnes qui refusent de donner leurs organes après leur décès peuvent s'inscrire en ligne sur le registre national des refus – et non plus seulement par courrier postal. Elles peuvent aussi exprimer leur volonté à leurs proches.

### Smic et minima sociaux

Le salaire minimum horaire passera de 9,67 à 9,76 euros brut, soit un total de 11 euros net par mois en plus pour un temps plein. La demande de Revenu de solidarité active (RSA) se fera via le site internet de la Caisse d'allocations familiales sans avoir à fournir de justificatif. Et le montant sera ajusté tous les trois mois.

**Divorce**

On pourra se passer de juge pour se séparer de son conjoint par consentement mutuel. Une convention de divorce, contresignée par les avocats et enregistrée chez un notaire, suffira. Par ailleurs, une agence nationale pour prévenir et recouvrer les impayés de pensions alimentaires est créée.

**Assurances**

La taxe prélevée sur chaque contrat d'assurance (auto, habitation...) pour indemniser les victimes du terrorisme sera relevée de 4,30 à 5,90 euros.

**Tabac**

Les paquets de cigarettes "neutres", sans logo, seront généralisés à tous les types de tabac : mini paquet, cigarettes slim, cigarettes au goût de menthe ou de fruit.

**Tiers payant chez le médecin**

Les médecins ne pourront pas refuser aux femmes enceintes et personnes souffrant d'une affection de longue durée la dispense d'avance des frais remboursés par la Sécu (ce sera le cas en novembre pour tout le monde). Ils garderont le choix d'appliquer le tiers payant pour la part mutuelle.

**Pièces détachées auto**

Les garagistes doivent proposer des pièces détachées d'occasion afin de privilégier l'utilisation de pièces recyclées.

**Infractions routières**

Les entreprises devront communiquer le nom de leurs salariés ayant commis une infraction au Code de la route avec les véhicules de société.

**Vitres surteintées**

Le surteintage des vitres avant des voitures (latérales et pare-brise) sera interdit pour des raisons de sécurité routière, sauf pour les personnes malades de la peau et les véhicules blindés. Sous peine de 135 euros d'amende et un retrait de 3 points.

**Bulletin de paie**

L'employeur pourra envoyer les bulletins de paie sous forme électronique, sauf opposition du salarié. Ils seront consultables sur le site internet du Compte personnel d'activité.



### **Gaz, eau**

La facture de gaz des 5,8 millions de clients d'Engie (ex-GDF Suez) augmentera de plus de 5%. Les fournisseurs d'eau devront mentionner le prix au litre (hors abonnement) sur les factures.

### **Rénovation énergétique**

Le crédit d'impôt transition énergétique (CITE), qui octroie un allègement fiscal de 30% pour réaliser des travaux de rénovation énergétique dans son logement principal, est reconduit en 2017. Il devient cumulable avec l'éco-prêt à taux zéro.

### **Services à domicile**

Le crédit d'impôt dont bénéficient les actifs et retraités imposables employant un salarié à domicile est étendu à tous, et notamment les retraités non imposables. Les ménages concernés recevront un chèque du Trésor public en 2018 pour les dépenses engagées en 2017.

### **Aide aux jeunes**

La garantie jeunes sera généralisée à toutes les régions, il s'agit d'un accompagnement renforcé d'une durée d'un an, avec 460 euros d'aide par mois. Il est ouvert aux jeunes qui ne sont ni étudiants, ni salariés, ni stagiaires.

Cette mesure, qui entrera en vigueur le 22 mars 2017

### **Loisirs : les enfants de moins de douze ans vont devoir porter un casque à vélo**

Les enfants de moins de douze ans vont devoir porter un casque lorsqu'ils seront conducteurs ou passagers d'un vélo, à partir du 22 mars, selon un décret publié jeudi au Journal officiel.

"En circulation, le conducteur et le passager d'un cycle, s'ils sont âgés de moins de douze ans, doivent être coiffés d'un casque conforme à la réglementation relative aux équipements de protection individuelle. Ce casque doit être attaché", précise le texte du décret, signé par le Premier ministre.

Elle est destinée à "limiter les blessures graves à la tête et au visage".

En cas de non-respect de cette obligation, "les adultes transportant ou accompagnant les enfants pourront être sanctionnés par une amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe" (135 euros).

Le Comité interministériel pour la sécurité routière (CISR) avait prescrit en octobre 2015 l'obligation du port d'un casque homologué pour les enfants de moins de 12 ans, sans généraliser cette mesure à l'ensemble des cyclistes.

### **Hausse des prix des timbres**

Les **tarifs postaux**, notamment ceux des courriers de moins de 20 grammes, augmentent.

Le prix du **timbre rouge** (pour un courrier prioritaire) passe de 80 à 85 centimes.

Le prix du **timbre vert** (pour une réception à J+2) est en hausse de 70 à 73 centimes.

Le prix du timbre gris, l'**Ecopli** (pour une réception à J+4) augmente de 68 centimes à 71 centimes.

Le tarif de la **lettre recommandée avec accusé de réception** passe de 3,77 € à 3,95 €.

Vous pouvez toujours bénéficier d'une remise de 2 centimes par rapport aux prix habituels en achetant et en imprimant vos **timbres en ligne**, dans la rubrique [MonTimbrenLigne](#) de La Boutique de La Poste.

### **Autorisation de sortie du territoire (AST) obligatoire à partir du 15 janvier 2017**

L'autorisation de sortie du territoire (AST) d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale est rétablie à partir du 15 janvier 2017. Ce nouveau dispositif est applicable à tous les mineurs résidant habituellement en France. Il s'applique également à tous les voyages, individuels ou collectifs (voyages scolaires, séjours de vacances, séjours linguistiques...), dès lors que le mineur quitte le territoire français sans un titulaire de l'autorité parentale.

L'autorisation de sortie du territoire donnée par un titulaire de l'autorité parentale est rédigée au moyen d'un [formulaire](#) qui précise les mentions suivantes :

- les nom, prénoms, date et lieu de naissance de l'enfant mineur autorisé à quitter le territoire ;
- les nom, prénoms, date et lieu de naissance du titulaire de l'autorité parentale signataire de l'autorisation, la qualité au titre de laquelle il exerce cette autorité, son domicile, sa signature ainsi que, le cas échéant, ses coordonnées téléphoniques et son adresse électronique ;
- la durée de l'autorisation, qui ne peut pas excéder 1 an à partir de la date de signature.

Une fois complété et signé, le formulaire doit être accompagné de la photocopie lisible d'un document officiel justifiant de l'identité du signataire et comportant les éléments suivants :

- ses nom et prénoms ;
- ses date et lieu de naissance ;
- sa photographie ;
- sa signature ;
- les dates de délivrance et de validité du document ainsi que l'autorité de délivrance.



Ce justificatif d'identité peut être :

- pour les titulaires de l'autorité parentale de nationalité française, la carte nationale d'identité ou le passeport ;
- pour les titulaires de l'autorité parentale, citoyens européens, suisses ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, la carte nationale d'identité, le passeport ou un titre autorisant le séjour en France ;
- pour les titulaires de l'autorité parentale non européens, le passeport, un titre autorisant le séjour en France ou un titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou apatride.

Ces documents doivent être en cours de validité (sauf la carte nationale d'identité et le passeport français, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans).



**INFO NOUVEAU SERVICE POITOU CHARENTES**

**Réservé aux clients du CREDIT AGRICOLE titulaires d'un compte et d'une carte bancaire :**

Retrait possible d'espèces jusqu'à 100 euros sans frais comme un distributeur.

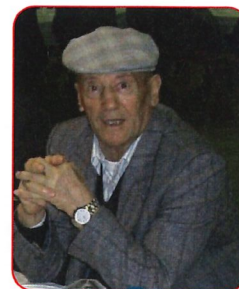
RESTAURANT « LE BOIS VERT » Lieudit « Bois Vert » TOUVERAC

## En Hommage ...

Le 8 Septembre dernier, **Georges Honoré GIRARD** nous a quittés des suites de maladies.

En ma qualité de président de l'Amicale et au nom de tous mes collègues du CIS BAINES,

nous souhaitons aujourd'hui écrire ces quelques lignes ; d'une part pour lui montrer notre reconnaissance et d'autre part pour soutenir sa famille, ses enfants, petits enfants et plus particulièrement l'un de ses fils, notre chef de centre : **le Capitaine Pierre GIRARD.**



Nous sommes et restons affligés de sa disparition. Il est vrai que "Narcisse" comme beaucoup le surnommaient est inoubliable tant ses qualités et sa grandeur d'âme faisaient l'admiration de tous. Chacun a en sa mémoire, une situation, une parole ou une pensée pour lui !

Son histoire est prospère, né à ANGOULIN SUR MER, le 27 Janvier 1933, d'un père aussi prénommé Georges et agent des ponts et chaussés, sa mère Albertine, mère au foyer, décédés dans les années 81-83. -Ils ont habité à St Radegonde jusqu'en 1943-1945 et sont venus, une fois à la retraite habiter à Touvérac chez leur fils Michel GIRARD.

"Narcisse" avait une formation d'électricien puis il a été en apprentissage chez 'Cousseau'. A la fin de son apprentissage, il travailla chez 'Collardeau' comme maréchal ferrant. Juste après avoir effectué son service militaire en Allemagne dans les chars. Il a fini sa carrière dans les années 1964, comme employé communal. Il était marié à Annie MASSONEAU depuis le 23 Juillet 1955 avec qui il aura trois fils et une fille.

Son incorporation **pour les pompiers** commence alors le 6 juillet 1956 :

- Nommé Sous - Lieutenant Stagiaire le 27 Mai 1963
- Nommé Chef de Corps de 1963 à 1995



- Titularisé Sous - Lieutenant le 1er Juin 1965
- Promu Lieutenant le 1er Mars 1966
- Atteint par la limite d'âge des officiers SPV le 27 Janvier 1995

Durant sa carrière, celui-ci a connu plusieurs Distinctions Honorifiques :

- Médailles ancienneté Argent le 18 Juin 1980
- Vermeil le 4 Décembre 1983
- Or le 4 Décembre 1994



C'est le 3 février 1995, comme l'indique alors la presse de l'époque "le drapeau passe de père en fils", c'est donc à ce moment là, que l'un des ses fils Pierre GIRARD, reprit les pas de son père !



Depuis, celui-ci gère un effectif d'environ 25 soldats du feu.

Nous avons voulu par le biais de ces quelques lignes, apporter tout notre soutien et notre mémoire à sa famille !



Thomas ROCHER  
Président de l'amicale



## De GIRARD Georges à GIRARD Pierre ...

### De père en fils au Centre de Secours de Baignes

Le vendredi 3 février 1995 à 18 h 45, le centre ville de Baignes était en effervescence. Le personnel du Centre de Secours s'était réuni autour du Lieutenant Georges GIRARD à l'occasion de son départ à la retraite et de la passation de commandement... au Lieutenant Pierre GIRARD.

A l'issue de la traditionnelle revue des personnels et des matériels par les autorités, huit Sapeurs-Pompiers de Baignes furent à l'honneur puisque la passation de commandement fut précédée d'une remise de galons et de distinctions.

C'est ainsi que le Lieutenant Georges GIRARD,

autre Médailles d'Honneur ont été remises au Sergent Michel SUDRIE (échelon or), au Caporal COMBEAU (échelon vermeil), et aux Sapeurs BEILLARD et BRIAUD (échelon vermeil).

Vint ensuite le moment fort de la cérémonie, symbolisant à lui seul la passation de commandement.

Le Capitaine Georges GIRARD confia le drapeau du Corps à Monsieur le Préfet qui se chargea ensuite de le remettre au nouveau Chef de Corps, le Lieutenant Pierre GIRARD.

Monsieur le Préfet prononça ensuite la formule d'usage : "Sous-Officiers, Caporaux et Sapeurs du Centre de Secours de Baignes, vous reconnaissez désormais pour Chef le Lieutenant Pierre GIRARD. Vous lui obéirez, en toute circonstance dans ce qu'il vous commandera pour la bonne marche du service et la sécurité de vos concitoyens".

Si ce moment est toujours très émouvant, il le fut encore plus ce jour-là puisqu'il s'agissait d'une succession de père à fils.

Durant la cérémonie, les sonneries d'usage ont été jouées par l'harmonie municipale et les "Echos du Phanon".

Les participants se sont ensuite rendus à la salle polyvalente où Monsieur le Préfet et Monsieur HOUSSIN ont prononcé leurs allocutions.

Monsieur HOUSSIN a rendu un hommage particulier au Capitaine



Revue des troupes (photo J.G. VERNET)



Revue des matériels (photo J.G. VERNET)

La cérémonie s'est déroulée en présence de nombreuses personnalités, notamment :

- Monsieur Jacques BARTHELEMY, Préfet de la Charente

- Monsieur Pierre-Rémy HOUSSIN, Député de la Charente

- Monsieur le Président du Conseil Général, Président du SIVM de Baignes, Maire de Baignes-Sainte Radegonde

- Monsieur le Lieutenant-Colonel DELANNOY, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours

- Monsieur le Capitaine BUJON, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers

- Monsieur le Capitaine BJOUX, commandant la Compagnie de Gendarmerie de Cognac

La place de l'Horloge comptait également de nombreux élus, Chefs de Corps, Sapeurs-Pompiers et habitants venus rendre hommage au nouveau retraité et à son successeur de fils.



Passation du drapeau (photo J.G. VERNET)

le Caporal Christian SUDRIE, les Sapeurs Mathieu DONNELLI et Laurent DOUTEAU reçurent respectivement des mains des autorités les galons de Capitaine, Sergent et Caporal.

Le nouveau Capitaine GIRARD s'est ensuite vu remettre par Monsieur le Préfet la Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers échelon or. Il n'a pas été le seul récipiendaire puisque quatre



L'ancien et le nouveau Chef de Corps (photo J.G. VERNET)

### Coupures de Presse à l'époque de la Passation de commandement



# Pompiers : du père au fils

Jean-Pierre COFFIN ■

Baignes a mis les petits plats dans les grands pour le passage de commandement au centre de secours, entre le capitaine Georges Girard et son fils Pierre, lieutenant.

La place principale a été illuminée pour la circonstance. Les camions rouges sont alignés, comme les sapeurs venus rendre hommage à leur chef. Les gendarmes n'ont pas manqué le rendez-vous, eux qui se retrouvent jour et nuit avec les pompiers pour secourir les blessés. A leur tête, le capitaine Bioux, commandant la compagnie de Cognac, et le Maréchal des Logis Chef Schreiner, commandant la brigade territoriale de Baignes.

L'harmonie fanfare, sous le commandement de Jacques Merzeau donne le relief nécessaire au rendez-vous. Pierre-Rémy Houssin, député-maire de la commune, n'attend plus que le préfet pour commencer la cérémonie, à laquelle beaucoup de Baignois ont voulu assister.

## Le drapeau passe du père au fils

La revue des troupes par Jacques Barthélemy, préfet, Pierre-Rémy Houssin, le colonel Delannoy, directeur départemental des Services d'incendie et de secours, marque le début de la cérémonie. Les musiciens

de l'harmonie, conscients de la solennité de cet instant, ne laissent échapper aucun canard.

Maître de cérémonie, le commandant Dannequin, du centre de secours de Cognac, responsable de la circonscription, invite les autorités à remettre les galons aux nouveaux promus. Le lieutenant Girard, en quittant le commandement du centre de secours de Baignes, passe capitaine. Le caporal Sudrie devient sergent. Les sapeurs Donnell et Douteau accèdent au grade de caporal. Pierre-Rémy Houssin remet lui-même au capitaine Girard ses nouveaux galons. Les nombreux Baignois présents applaudissent, en signe de reconnaissance.

## Un exemple de dévouement

Avant de rejoindre la salle polyvalente pour les discours et le verre de l'amitié, le capitaine Georges Girard et le sergent

*Le capitaine Girard passe le commandement du centre de secours à son fils. Emotion, promotions, médailles*



Après trente ans de commandement, le capitaine Girard passe le relais à son fils ■ photos CL.

Michel Sudrie reçoivent la médaille d'honneur, or, des sapeurs-pompiers. Le caporal Combeau, les sapeurs Bellard et Briaud sont décorés de la médaille de vermeil.

A l'heure des discours, Pierre-Rémy Houssin fait part de son émotion. Georges, dit «Narcisse» au pays, il le connaît depuis toujours. «Il y a 40 ans que vous portez l'uniforme et 30 ans que vous commandez le Centre de Secours. Ensemble, nous avons connu les locaux adossés à la mairie, où il fallait sortir tous les véhicules pour atteindre le mieux adapté à la situation». Ensemble, ils ont connu aussi le vieux GMC, toussotant dans la côte de Pidoux, et grand consommateur de carburant. Des feux de forêts à l'incendie de la quincaillerie Belu, le maire et le commandant du Centre de Secours se sont souvent retrouvés côte à côte sur des sinistres.

«Lieutenant, vous avez de la



La revue des troupes par les officiels débute la cérémonie à laquelle de nombreux Baignois se sont associés.

chance, a poursuivi Pierre Rémy Houssin en s'adressant au nouveau commandant, fils de l'an-

cieu. La chance d'avoir eu toujours sous les yeux l'exemple du dévouement. L'exemple aussi de

ce qu'il faut faire pour s'adapter aux transformations nécessaires.

## ASSOCIATION D'ICI ET D'ALENTOURS

### Association des Parents d'Elèves

#### Le Bureau :

Président : Sébastien METAIS

Secrétaire : David DROUILLARD

Trésorier : Alexandre VERGNAUD

En cette nouvelle année scolaire, l'APE est heureuse d'accueillir de nouveaux parents qui participent aux différentes activités.

L'année a débuté par une vente de chocolats Jeff de Bruges. Nous remercions tous les participants qui contribuent à la réussite des actions menées tout au long de l'année ainsi que les municipalités de Touvérac et Le Tâtre pour leur implication dans les manifestations.

L'année s'est terminée par la traditionnelle fête de Noël, avec le superbe spectacle de magie et la venue du Père Noël. La soirée s'est achevée autour du verre de l'amitié et des gâteaux confectionnés par les parents d'élèves, que nous remercions.



**Les dates à retenir :**

Dès début janvier la tombola galette

**Loto : le vendredi 17 Février 2017**

**Kermesse : le vendredi 30 Juin 2017**

**Randonnée semi-nocturne : le samedi 08 Juillet 2017**

**Petit rappel :**

L'intégralité des bénéfices financent les projets des classes de Touvérac – Le Tâtre, l'achat de matériel, de jeux, les sorties ou encore classe de découverte (participation financière au séjour...)

L'association est ouverte à toutes personnes qui souhaitent soumettre de nouvelles idées et s'investir lors des différentes activités. Pour toute communication, notre boîte mail est ouverte à tout le monde ([ape.touverac.letatre@gmail.com](mailto:ape.touverac.letatre@gmail.com)). N'oublions pas que c'est pour nos enfants.

Nous tenons à remercier les municipalités de Touvérac et Le Tâtre, les parents d'élèves, les enseignantes et tous ceux qui nous aident au long de l'année.

L'APE vous souhaite une belle année 2017.



L'Association des Parents d'Elèves

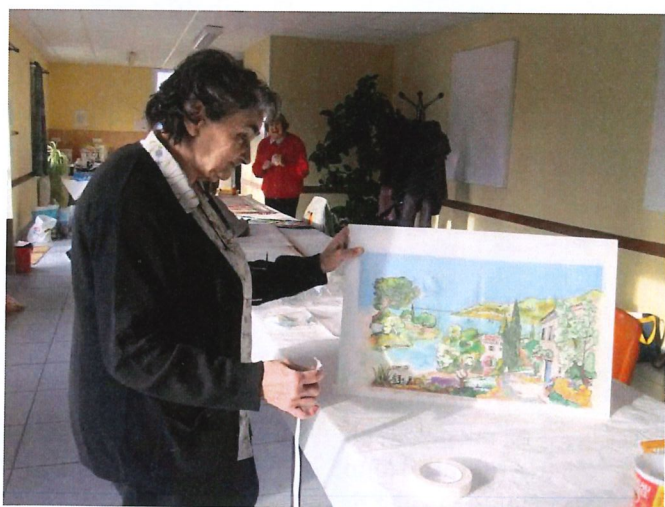


### Peinture sur soie

Ça y est, la rentrée est faite. Chacun de nous recommence avec application à créer de nouveaux ouvrages et à partager les idées, les avis et... le goûter du lundi après-midi à Reignac et à Touvérac en fin de séance.

Début juillet, nous avons fait une petite escapade charentaise pour clore la saison (il ne faut pas changer les bonnes habitudes !) : la matinée a été consacrée aux Jardins de l'Ouche à Roissac où nous avons pu apprécier le discours du maître des lieux, un passionné plein de bon sens. Le déjeuner qui a suivi à la Ferme-Auberge de Lignières-Sonneville a été bien agréable tant par sa qualité gustative que par sa bonne humeur. L'après-midi nous a conduits au Bourg pour une promenade digestive au Château, ses jardins, à l'église au jardin des senteurs. Tout naturellement, la Petite Maison du Lin, toute proche, nous recevaient pour une visite commentée bien intéressante. La journée terminée, il était temps de se séparer non sans s'être donné rendez-vous pour la rentrée.

Merci encore à Jocelyne PAILHOU qui se dévoue pour nous accompagner et nous permettre d'entretenir des relations amicales tout au long de l'année.





### L'ensemble Béania

Le 3 Septembre 2015, 29 passionnés de chant choral se sont retrouvés autour de Karen, notre chef de chœur depuis 11 ans.

Le 18 décembre 2015, les enfants du catéchisme de Baignes dirigés par Jean GATEAU et notre ensemble ont chanté à l'Eglise de Bran pour un concert de Noël. Les familles et amis, venus nombreux nous applaudir, ont partagé gâteaux, vin chaud et chocolat chaud avant de nous quitter. Des photos sont sur le site : <http://angouleme.catholique.fr> doyenné de Barbezieux – concert de Noël à Bran 2015

Le 16 janvier 2016, Blanzac nous invitait pour animer leur repas de nouvel an. Karen, soprane, interprétait des chants connus que le public a repris à l'unisson.

Le 24 janvier, la troupe de théâtre de Tugéras, composée de 7 comédiens amateurs, a joué à la salle municipale des « brèves de comptoir » écrites par Bernard BEDOCHAUD et une pièce de Jean Anouilh « l'orchestre ».

Le 12 mars, le groupe « la Petite Chandelle » de Jean-Jacques MICHENAUD jouait leurs nouveaux morceaux à l'occasion de la sortie de leur CD. Cette soirée permit à un nombreux public de venir les écouter et de chanter les classiques de la chanson française.

Le 02 avril, nous animions la soirée organisée par le comité de jumelage de Barret. Nous reçumes un accueil très chaleureux.

Le 27 mai, nous participions au vernissage de l'exposition d'aquarelles à l'Espinoa.

Le 19 juin, la chorale d'Aubeterre nous conviait à son concert de fin d'année. L'assistance a beaucoup apprécié les œuvres interprétées par Karen ainsi que le programme de Chant-Aubeterre et Béania.

Le 25 juin, le chœur et l'orchestre d'ACAMAC (Angoulême) dirigés par Jacques PESI et Julien OPIC se joignaient à nous pour donner un concert de grande qualité, avec au programme : Mozart, Bartok, Carl Lowe, un Stabat Mater de Schubert, des chants acapella de Claudin de Sermisy, Parry et Handel.

Ensemble, nous chantions également à Boueix et Linars.

L'année s'est achevée par un repas très convivial à l'étang de Bran le 30 juin 2016.

### PROJETS :

Concerts de Noël avec la chorale de Chalais et les enfants de la Paroisse de Baignes :

Le 03 décembre 2016 à 16h à l'église St-Martial de Chalais (Téléthon) ;

Le 09 décembre à 19h à l'église de Touvérac : à l'issue du concert, nous serons heureux de partager quelques gâteaux et de boire du vin chaud et chocolat chaud. Entrée libre. (voir Photos)

Le 21 janvier 2017 à 20h30 : concert à l'église St-Gervais de Jonzac avec l'Harmonie de l'Ecole des arts de Jonzac. Nous interpréterons « Dry your tears, Afrika » de John Williams et « The exodus song » de Ernest Gold.

En mars ou avril prochains, un stage de chants, suivi d'un concert sera organisé.

Fin juin, concert de fin d'année à l'église St-Etienne de Baignes.

### LES CHORISTES ONT LA PAROLE :

« Dans notre chorale, nous partageons musique, chants et surtout une réelle amitié. Karen BROUGHTON est une chef de chœur très professionnelle qui nous fait travailler dans l'exigence musicale et la joie : une vraie comédienne que j'aime de tout mon cœur ». Christiane.



« Pour moi, la chorale, c'est apprendre à bien chanter. Les répétitions sont aussi studieuses que détendues. Elles sont aussi parfois l'occasion de petits plaisirs gustatifs très sympathiques partagés lors des anniversaires, galettes des rois ». Danielle.

« J'habite en France depuis 2 ans et chanter est une bonne occasion de rencontrer des gens ayant un point d'intérêt commun : le plaisir et la satisfaction de chanter crée un lien. Avec Béania, je trouve bien ce partage du plaisir à chanter ensemble. Karen est une vraie professionnelle musicalement et humainement : nous travaillons dans une atmosphère détendue. C'est une condition importante qui permet au chœur de développer un son unique et harmonieux et d'arriver à améliorer la qualité des morceaux choisis. » Caecilia.

N'hésitez pas à nous rejoindre chaque jeudi de 20h30 à 22h30 Salle de Musique à Baignes.

Contact : 06.22.49.50.61 Marie-France JAULIN

### PHOTOS CONCERT du 9 DECEMBRE à TOUVERAC







### « VET'BRAD »

L'association lance l'opération DESTOCKAGE : 3 vêtements achetés 5 emportés

Du 15 Janvier au 15 mars 2017

N'hésitez pas à leur rendre visite afin de les rencontrer et peut être faire un achat « coup de cœur » et participer à la vie de l'association.

**VET'BRAD Baignes 7 rue du Général de Gaulle 16360 – BAIGNES est ouvert tous les mardis et samedi matin de 9 H à 12 H et le mercredi de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H**

### GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE BAIGNES



Notre dynamique association a connu quelques modifications cette saison 2016-2017 au niveau du bureau avec la nomination à la présidence d'Andrée LEWKOWICZ et à la trésorerie de Nathalie TREVISAN.

Les cours sont donnés de Septembre à Juin, sauf pendant les vacances scolaires, par **une animatrice diplômée**: Corinne Forestier. Son dynamisme et sa volonté d'apporter toujours

le « petit plus » par un suivi assidu aux formations, contribue à la richesse et à la qualité de nos séances.

Si vous voulez partager avec nous ces moments de plaisir, d'épanouissement, de bien-être mais aussi d'effort, n'hésitez pas à venir nous rejoindre. De nombreux cours sont à votre disposition :

**Section Gym :**

Lundi 09H45/10H45 : Gym Douce (Salle Polyvalente)  
Lundi 20H30/21H30 : Gym Fitness (Salle Polyvalente)  
Mercredi 19H00/20H00 : Step (Salle Polyvalente)

**Section Zumba®Fitness :**

Zumba Gold : Jeudi 09H30/10H30 salle de Lamérac.  
Zumba Fitness : Samedi 10H30/11H30 (Salle Polyvalente)

**Section GV KIDS :**

*GV Kids et Junior : Mercredi 16h30 – 17h15 (Kids 4-6 ans) et 17h30 – 18h30 (Junior 7-11 ans)*

Notre association ce n'est pas que de la Gymnastique! C'est aussi l'organisation et la participation à des activités sportives, culturelles et festives! Par exemple :

- ✓ participation au téléthon.
- ✓ Invitation d'autres associations à partager des moments sportifs et conviviaux (galette, pique-nique, randonnées etc...)
- ✓ participation au rendez-vous départemental annuel GV
- ✓ organisation d'une journée démonstration de nos cours.
- ✓ Et plein d'autres bonnes choses.

Si vous décidez de nous rejoindre, il est encore temps

Renseignements

**06.45.50.23.84**

**06.80.71.28.74**

**06.89.14.45.39**



### COMITE DES FETES

Le **Samedi 8 Octobre 2016** le Comité a organisé la seconde soirée « **Années 80** » avec un DJ qui a arrêté la musique à 4 h du matin. Une excellente ambiance a régné pendant cette soirée pour les moins jeunes et les jeunes.

#### Informations concernant l'année 2017 :

La date concernant l'assemblée générale du Comité des Fêtes sera fixée au cours du mois de février. Elle sera communiquée par la presse et par affichage.

La soirée entrecôte, le concours de pétanque et la course cycliste seront décalés en raison des élections au mois de juin.

Lorsque le calendrier des courses cyclistes sera établi, nous fixerons une date pour tout regrouper.

Les personnes qui veulent rejoindre le comité des fêtes et apporter de nouvelles idées seront les bienvenues.

#### PHOTOS «SOIREE ANNEES 80 »de 2015








LE P'TIT TOUVERACOIS

A VOS MENINGES

Mots *fléchés*

ATTACHAIT UN DES SYMBLES DE NOTRE PAYS	REGIMBONS PETIT PAIN ORIGINAIRE DE LA RÉGION DE TURIN	TÉMOIGNE FLOUÉ	AU LARGE DE LA ROCHELLE POUR LA TROISIÈME FOIS	MAUVAISE POUR LA SANTÉ	BEL EMPLUMÉ TEMPS POUR BRONZER	CONFÈRE TEL LE PAIN DU PETIT DÉJEUNER
ELLE RECOUVRE LA MIE				PRÉNOM MASCULIN FORME DE CERTAINS PAINS		
CITÉ NORMANDE		À CORRIGER VILLE DE CORRÈZE		PAIN FAN- TASIE D'UNE DEMI-LIVRE VÊTEMENT		SYMBOLE CHIMIQUE DE L'IRIDIUM
RÉSULTANT DE			EN DEHORS DES LIMITES DU COURT		SON GRAIN FOURNIT DE LA FARINE	
DIPLÔME		SOLIDES SUR LEUR BASE TUBE DE LUMIÈRE	ARGON		BESACE	ELLES TOMBENT QUAND ON LE COUPE
SUSPENSION DE LA RESPI- RATION	ENCARTÉE PAIN À CROÛTE QUADRILLÉE				HABITANTS PAS PLUS LOIN	TEL LE PAIN NON ACCOMPAGNÉ
			<b>LE PAIN</b> 			
TRIBU ÉCOSSAISE	CLUB DE FOOT DE LIGUE 1 ARTÈRE			QUI A DES DISPOSITIONS POUR	ET TOUT LE RESTE PAS DES MASSES	MOYEN DE TIRER UN TRAIT
			PAIN MINCE ET ALLONGÉ			ELLE EST PÉTRIE, FERMENTÉE, ET CUITE AU FOUR
SONNÉ		ELLE PEUT ÊTRE RECOU- VERTE DE CONFITURE		CONJONC- TION SUBSTANCE CONSTITUANT LES ROCHES		ÉTENDUE PIERREUSE
JEU À PLUSIEURS				PRONOM PERSONNEL CROCHET EN FORME DE LETTRE	FERA PEAU NEUVE FLEUVE	
MESURÉES EN VOLUME	BRUIT SEC MOYENS DE TRANSPORT		PATRON DES ORFÈVRES		MANCHE SA TAILLE EST ENTRE CELLE DE LA BAGUETTE ET LA FICELLE	
				LA PLUS GRANDE BIBLIOTÈQUE DE FRANCE		ELLE A EN- GENDRÉ DES MONSTRES
LE PÈRE, LA MÈRE ET LES ENFANTS	THALLIUM SA PARTIE TENDRE		DONT ON A ÉTÉ INFORMÉ PRÈS DE	ARTICLE ESPAGNOL VACCIN		
				BELLE-FILLE NOTE DE LA GAMME		
SAPÉE				STYLE D'IM- PROVISATION EN JAZZ		
CAPABLE DE FAIRE ROUGIR			SA FARINE EST BRUNE			

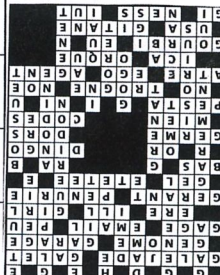
LE P'TIT TOUVERACOIS

SUITE DES JEUX

Mots *fléchés*

GÂTEUX PLAISANTE- RIE DESTINÉE À MYSTIFIER	OFFICIER DE L'ARMÉE DE TERRE PEU SÉRIEUSES	CARTE À JOUER ÉVÉNEMENT SPORTIF	ÇA FAIT APPEL VERRE DE BIÈRE	IDENTIQUE EN QUALITÉ PIERRE POLIE TRICOT OUVERT SUR LE DEVANT	CRIER TEL LE RENARD ARGON	CHAUME RESTANT EN PLACE APRÈS LA MOISSON MUSE
PATRIMOINE GÉNÉTIQUE				ATELIER DE RÉPARATION PÂTURAGE DE HAUTE MONTAGNE		
GARANTIE		IL RECOUVRE L'IVOIRE DES DENTS PRÉPOSITION			MODÉRÉ- MENT PETITE TABLE DÉCORATIVE À PIED CENTRAL	
IL DIRIGE UNE ENTREPRISE POUR LE COMPTE D'AUTRUI	DIVISION DES TEMPS ÉCART DE CONDUITE		AFFLUENT DU RHIN ÉQUERRE		DANSEUSE DE MUSIC- HALL APPARU	
			DISETTE			
ACTION DU FROID EFFETS DE JAMBES		ÉCIMÉE D'UNE COU- LEUR ROUGE SOMBRE			SANS GRAVITÉ	ÉCRIVAIN ET PRÉLAT FRANÇAIS
		LAISSE DE CÔTÉ			DIEU SOLAIRE CHIEN SAUVAGE D'AUSTRALIE	BONNE OU MAUVAISE VOLONTÉ
PREMIÈRE POUSSE ISSUE D'UNE GRAINE	MÉTAL MUSCLE CONTRIBUANT À L'EXPRESSION DU RIRE				ES DANS LES BRAS DE MORPHÉE FEUX DE CROISEMENT	
PRONOM POSSESSIF FULMINA			<b>G COMME GALETTE</b>			
					ESPÈCE DE PIGEON NOTE DANS LA GAMME	BRANCHÉ JEUNE COCHON
THÉÂTRE AVEC MASQUES SOURCE DE CHALEUR		VISAGE ROUGEAUD D'UN GROS MANGEUR RIDEAU			PATRIARCHE ARBRISSEAU À FLEURS JAUNES	
		CENTRE D'INTÉRÊT DU PSY MENTION HONORABLE		IL EST DE LA POLICE EMBARCA- DÈRE		
HABITATION MISÉRABLE ET SALE	CITÉ PÉRU- VIENNE POUR ACCORD		ÉPAULARD LA «POLICE DES POLICES»			
			GRUGÉ CITÉ DANS LA CÔTE-D'OR		DANS LE PLUS SIMPLE APPAREIL	
RONGEA SOLDAT DE L'ONCLE SAM		TZIGANE				
	LAC EN TERRE ÉCOSSAISE			LIEU D'ENSEIGNE- MENT		

© REPTHEX 2014 - Photo : THINKSTOCK





## **A l'école de Touvérac**

### **Rentrée de septembre**

Jeudi 1er septembre 2016, jour de rentrée: grande animation dans la cour de l'école, 10 nouveaux élèves sont accueillis.

### **La grande lessive**

La grande lessive est le titre d'une installation d'art éphémère créée en 2006 par Joëlle Gonthier. Son objectif est de promouvoir les arts plastiques et le lien social. Elle se déploie deux fois par an, en reprenant le rythme ancestral de la lessive qui réunissait autour d'un même point d'eau les habitants d'un quartier. Nul n'est besoin d'être un professionnel de l'art pour y participer. Il n'y a que trois contraintes: le jour d'exposition (13/10/2016), le format A4 et le dispositif d'accrochage: les pinces à linge.

Chaque enfant dans le cadre de la classe ou à la maison réalisera des compositions sur papier A4. Ces dernières seront exposées dans la cour toute la journée du 13/10. Les parents sont bien sûr invités à participer à l'opération en réalisant des productions et en venant visiter cette exposition éphémère avec leur enfant à l'accueil ou à la sortie des classes.

### **Intervention d'une dumiste en éducation musicale**

Les classes ont eu la chance cette année encore de participer aux interventions d'une dumiste du conservatoire des 4B. Cette dernière leur a fait découvrir deux danses traditionnelles, apprendre une chanson et fait faire du rythme corporel.

### **Halloween**

La veille des vacances de la Toussaint, la cour de l'école a été envahie par des personnages étranges : il s'agissait de fêter Halloween un peu en avance. Ce fut aussi l'occasion de travailler le vocabulaire et la civilisation anglaise concernant cette manifestation.

### **Exposition à l'Espinoa sur la grande guerre (1614-1918)**

La classe de Cm a été visité l'exposition sur la première guerre mondiale, à l'Espinoa à Baignes, le lundi 14 novembre. Ce fut extrêmement intéressant, le travail a été poursuivi en classe.

### **Plantation du Ginko Biloba**



Le lundi 28 novembre, les enfants de l'école ont participé à la plantation du Ginko Biloba, offert par le lions club à la commune de Touvérac. Ce fut l'occasion d'apprendre les origines de cet arbre atypique.

### **Fête et marché de Noël**

La fête de Noël a été très réussie, avec un spectacle de magie offert par l'association de parents d'élèves, suivi de la venue du Père Noël. Celui-ci a distribué deux livres à chaque enfant, puis un goûter et le marché de Noël ont terminé la soirée. Toutes les classes avaient confectionné des objets qui ont été vendus au profit des écoles.

### **Blog : le tatou**

Un blog a été mis en place depuis plusieurs années. Les élèves peuvent y poster des articles, un travail, des photographies concernant la vie de l'école, etc. C'est un outil très riche au niveau de la maîtrise de la langue et de la manipulation du matériel informatique. Il permet également de donner un sens communicatif aux



écrits produits. Les élèves ont la possibilité de poursuivre la rédaction de leurs articles chez eux s'ils le souhaitent.

Vous pourrez laisser des commentaires sur certains articles dans le but bien sûr d'apporter du dynamisme à ce site.

Voici l'adresse : <http://blogs16.ac-poitiers.fr/letatou/>

*Bonne année 2017 à tous !!*

### DECOUVERTE DE SOMERSET EN GRANDE-BRETAGNE ET RECETTES DE CUISINE

#### *Un peu de géographie :*

Avant de venir vivre ici en Charente, nous habitons dans le Sud Ouest de la Grande-Bretagne, dans une région appelée **LE SOMERSET**.

Le SOMERSET a une superficie de 4 000 km<sup>2</sup> et une population de 900 000 habitants.



Le climat est doux et humide, un peu comme en Charente, c'est une contrée rurale avec beaucoup de fermes, spécialisées dans l'élevage de vaches laitières et de moutons.

Le SOMERSET a une longue histoire qui date du temps des Romains, lorsque les Romains envahirent l'Angleterre. Ils ont découvert le Somerset au climat et à l'atmosphère agréable, donc ils se sont installés.

La célèbre ville de BATH conserve aujourd'hui de très beaux sites romains. BATH est une ville prospère avec les musées, galeries d'art et ses bains romains toujours existants ; beaucoup aiment visiter ces nombreux et magnifiques sites et profiter des différents magasins et restaurants.



*Le Grand Bain des Thermes de Bath*



*L'Abbaye de Bath*

WELLS est reconnue comme étant la plus petite ville d'Angleterre, elle est dominée par une magnifique cathédrale. Non loin de là, il y a les caves du fameux fromage CHEDDAR ; partout dans le Somerset, il est possible de voir de très anciennes habitations. De nos jours il y a de petites industries dans le Somerset, à un moment il y avait la production de laine et aussi de tissage. Maintenant ce sont principalement des fermes de vaches et moutons. Aujourd'hui heureusement les vergers de pommiers ont été replantés et la production de cidre a repris et satisfait les besoins.



*Cathédrale Saint-André de Wells*

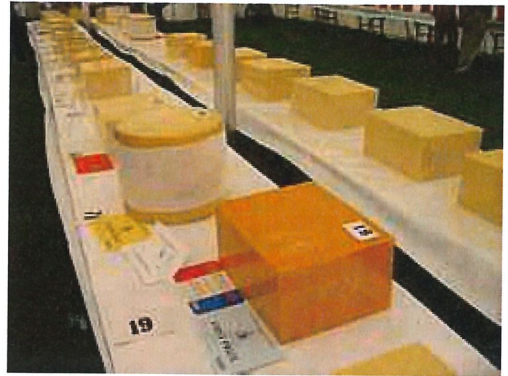


*Falaises abruptes Gorges du Cheddar*





*Village de Cheddar*



*Fromage le cheddar*

Le plus populaire des fromages anglais : le cheddar est produit dans ces fermes, chaque année les producteurs fabriquent le meilleur et cela se concrétise par un festival « Le Cheese Show » ou le gagnant pour cette année est annoncé.

Récemment quelques producteurs ont expérimentés de nouveaux types de fromages et peut être un jour essayer une grande rencontre avec la vaste variété des fromages français !!

Beaucoup de touristes traversent le Somerset pour aller passer leurs vacances dans le DEVON et les CORNOUAILLES, mais depuis quelques années, de plus en plus de touristes choisissent de rester et d'explorer la région avec ses magnifiques villages, les accueillants « pubs », les majestueuses maisons et profiter des superbes paysages ondulés de la campagne luxuriante.

Les habitants du Somerset ont tout à fait raison de l'appeler « Gods own Country » (« La Région des Dieux »)

Jim and Wendy POLLARD Chez Brillouet

### QUELQUES RECETTES DE CUISINE



#### *Repas pour laboureur – Ploughmans Lunch*

Une assiette avec fromage (le cheddar), conserve aigre-douce (le chutney), oignon, vinaigre, pain et pomme, et le plus important : 5 litres de cidre par jour !!!!

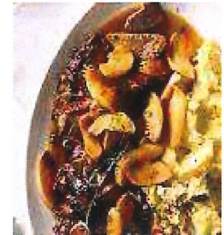
Ce repas est maintenant un casse croûte dans les pubs !!!

Porc avec pommes et cidre – pork with apple and ciderIngrédients :

4 côtes de porc, 1 citron (râper la peau), 1 grosse pomme à cuire, la peler et la couper en tranches, 100 gr de champignons, sel et poivre noir, beurre et huile, 150 ml de cidre brut, 75 ml de crème.

Assaisonner les côtes de porc avec le citron, sel et poivre noir. Chauffer 20 g de beurre et huile dans une poêle et mettre les côtes pour 5 minutes jusqu'à ce qu'elles dorent. Ajouter les tranches de pomme pour 2 min. Laisser cuire à feu doux 30 min (15 mn chaque côte).

Dans une autre poêle, cuire les champignons avec du beurre, ajouter le cidre. Faire bouillir avec, agiter et ajouter la crème. Verser sur les côtes. Garnir avec la pomme et servir.

Bread and butter PuddingIngrédients :

8 tranches de pain (sandwich), les beurrer, 100 gr de raisins secs, 2 œufs, 100 gr de sucre, 50 cl de lait.

Couper chaque tranche en quatre. Mettre dans un plat beurré pour le four. Ajouter les raisins secs. Mélanger les œufs, le sucre et le lait, verser sur le pain et les raisins.

Préchauffer le four à 180 ° et cuire 30 minutes.

Somerset apple cake – Cake aux pommes de SomersetIngrédients

225 gr de farine à gâteaux avec une pincée de sel, 75 gr de beurre, 110 gr de sucre, ½ cuillère à café de mélange d'épices, 450 gr de pommes à cuire, 1 œuf, sucre à saupoudrer à la sortie du four.

Préchauffer le four à 190 °, beurrer un moule à gâteaux de 20 cm.

Mettre la farine et le sel dans un saladier, mélanger avec le beurre comme pour un crumble. Ajouter le sucre et les épices. Peler et couper les pommes en morceaux, les ajouter à la farine avec l'œuf battu et mélanger.

Mettre dans le moule et cuire au four 45 minutes.

Saupoudrer de sucre et garnir avec des fraises éventuellement. Couper en tranches. Manger chaud avec une crème anglaise ou froid avec du beurre

Bon appétit



*Un grand merci à Mme Wendy POLLARD pour ses recettes et*

*la découverte de SOMERSET*











## Commémoration du 11 novembre



Ce journal a été pensé et rédigé par Marie-Paule BODIN et Jocelyne DUMONTET. Responsable de la publication Jacky HUGUES. Nous espérons que vous prendrez plaisir à la lire et vous pouvez le retrouver sur le site [www.laviedelacommune.fr](http://www.laviedelacommune.fr)